

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**

Délibération n°02/2020

Nomenclature ACTE :  
*7.1 Décisions budgétaires*

L'an deux mil vingt, le **lundi 27 janvier** à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard FAUREAU, maire.

| NOMBRE DE MEMBRES |          |  |
|-------------------|----------|--|
| En exercice       | Présents | Nb de suffrages exprimés                       |
| 13                | 9        | 10<br>Pour : 10<br>Contre : 0<br>Abstentions : |

**Etaient présents :** Bernard FAUREAU, Gilbert CAMPO, Nicole BUVIN, Emilie BERGONHE-POIROT, Jean-Marc BERNARD, Rudolf HOLIERHOEK, Yolande PASQUET, Catherine ROGNON, Yves PERRIER.

**Pouvoir :** Christophe SAUVETTE à Yolande PASQUET

**Absents :** Jacques BASTARD, Charles GRAVIER et Robert COLLINET

**Secrétaire de séance :** Gilbert CAMPO

Date de la convocation :  
16 janvier 2020

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DU  
PHOTOCOPIEUR DU SECRETARIAT DE MAIRIE**

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Sous-Préfecture le :

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de location du photocopieur du secrétariat avec la société Bureau et Gestion de Montluçon arrive à terme et que deux concurrents ont été consultés pour les mêmes prestations.

Après examen des différentes propositions, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de renouveler son contrat avec la société Bureau et Gestion de Montluçon avec les conditions ci-dessous :

Nouveau matériel : KONICA MINOLTA C300i

Coût de la location par mois : 134,46 € HT en supprimant le fax

Tarif unitaire de la photocopie noir et blanc : 0,0035 €

Tarif unitaire de la photocopie couleur : 0,035 €

Scan : gratuit

Forfait fixe de 4,00 €.

Soit une économie de 50,00 €/mois par rapport à l'ancien contrat.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer le contrat d'une durée de 63 mois.

Pour extrait certifié conforme,  
Hérisson, le 28 janvier 2020

Le Maire,  
B. FAUREAU

